



Conseil des ministres – 23 janvier 2020

ODJ	SYNTHESE
<p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 16 janvier 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 16 janvier 2020.</p>
<p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 16 janvier 2020</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 16 janvier 2020</p>
<p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Avis conforme du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale portant sur la nomination d'un membre du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance</p>	<p>Avis conforme du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale portant sur la nomination d'un membre du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance</p>
<p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Désignation d'un commissaire du Gouvernement auprès de Brusafe.</p>	<p>Le Gouvernement régional prend acte de la démission d'un commissaire du Gouvernement auprès de Brusafe et procède à son remplacement.</p>

<p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Avant-Projet d'Ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget de Bruxelles Environnement pour l'année 2018</p>	<p>Avant-Projet d'Ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget de Bruxelles Environnement pour l'année 2018</p>
<p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte – 1ere Lecture</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON, en charge de l'Energie, le Gouvernement bruxellois a approuvé en première lecture un avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte, afin d'affiner les catégories d'installations photovoltaïques, et d'adapter les coefficients multiplicateurs correspondants en tenant compte d'une formule de calcul précisée pour être conforme à la rentabilité réelle.</p>
<p>Point 7</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Recours au Gouvernement introduit par les sociétés anonymes RAC 1, RAC 2, RAC 4 et FINANCIETOREN contre la décision du Collège d'environnement du 11 février 2019 déclarant recevable mais non fondé leur recours contre le refus tacite découlant de l'absence de décision de Bruxelles Environnement par rapport à leur demande de permis d'environnement visant à exploiter diverses installations classées dans un futur complexe immobilier à aménager sur le site de la Cité Administrative de l'Etat, délimité par la rue Royale, le boulevard du Jardin Botanique, le boulevard Pacheco, la rue de la Banque et la rue de Ligne à Bruxelles</p>	<p>Reporté</p>

<p>Point 8</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Avant-projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget de l'Agence régionale pour la propreté pour les années 2009 à 2014 inclus</p>	<p>Avant-projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget de l'Agence régionale pour la propreté pour les années 2009 à 2014 inclus</p>
<p>Point 9</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Circulaire du Ministre du Budget relative au modalités pratiques liées à l'accord budgétaire préalable du Ministre du Budget (législature 2019-2024)</p>	<p>Circulaire du Ministre du Budget relative au modalités pratiques liées à l'accord budgétaire préalable du Ministre du Budget (législature 2019-2024)</p>
<p>Point 10</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 24 à 26 de l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale - Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois a approuvé, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un avant-projet d'arrêté d'exécution. Ce texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et les notaires belges dans le cadre de la notification et de la récupération des dettes fiscales et non fiscales dues aux pouvoirs publics bruxellois.</p>
<p>Point 11</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 24 à 26 de l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale en ce qui concerne les personnes visées à l'article 27/1 de la même ordonnance – Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois a approuvé, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un avant-projet d'arrêté d'exécution. Ce texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique dans le cadre de la notification et de la récupération par le SPRBF des dettes fiscales et non fiscales dues aux pouvoirs publics bruxellois.</p>

<p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la date d'entrée en vigueur des articles 24 à 27 de l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale, des articles 5 et 6 de l'ordonnance du 18 décembre 2015 modifiant l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale et quelques dispositions procédurales d'autres ordonnances, des articles 69 à 77 de l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code Bruxellois de procédure fiscale et des articles 12 à 16 de l'ordonnance du 17 décembre 2019 portant modification des dispositions procédurales dans le cadre de la reprise du service des taxes de circulation et portant dispositions diverses – Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un projet d'arrêté d'exécution déterminant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions procédurales dans le cadre de l'obligation d'information dans le chef des notaires et autres personnes impliquées dans la vente de biens mobiliers et immobiliers afin d'assurer une récupération efficace par Bruxelles Fiscalité de dettes envers les pouvoirs publics bruxellois.</p>
<p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>ETAT DES LIEUX DE LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des directives européennes devant être transposées dans les plus brefs délais. Les ministres et administrations compétents prendront toutes les mesures nécessaires afin de transposer les directives européennes..</p>
<p>Point 14</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Nomination des membres suppléants de la Région de Bruxelles-Capitale au Comité des Régions (période 26/01/2020-25/01/2025)</p>	<p>Sur la proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT et du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la nomination de deux membres suppléants au Comité des Régions pour la période du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025.</p>

<p>Point 15</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 24 août 2017 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant, au Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, les délégations de compétences et de signatures accordées au directeur général et au directeur général adjoint, les modalités d'exercice de l'avis du coordinateur administratif dans les matières relevant de sa compétence et portant dispositions diverses.</p>	<p>Sur proposition du secrétaire d'État Pascal Smet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 août 2017 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant, au Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, les délégations de compétences et de signatures accordées au directeur général et au directeur général adjoint, les modalités d'exercice de l'avis du coordinateur administratif dans les matières relevant de sa compétence et portant dispositions diverses.</p>
<p>Point 16</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>SIAMU - Intégration de la prime d'opérationnalité et de prestations irrégulières dans le statut pécuniaire des agents opérationnels du SIAMU - 3ème lecture</p>	<p>Sur proposition du secrétaire d'État Pascal Smet, le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale approuve définitivement l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale portant le statut administratif et pécuniaire des agents opérationnels du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente.</p>
<p>Point 17</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du Collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Ixelles de refuser le permis d'urbanisme tendant à rénover la maison unifamiliale moyennant notamment la démolition de l'annexe arrière droite et la transformation de l'annexe arrière gauche avec rehausse d'un étage, dans le bien sis rue Maes.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit auprès du Gouvernement et octroie le permis d'urbanisme visant à rénover la maison unifamiliale moyennant notamment la démolition de l'annexe arrière droite et la transformation de l'annexe arrière gauche avec rehausse d'un étage dans le bien sis rue Maes.</p>

<p>Point 18</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Désignation d'un commissaire de gouvernement pour la STIB- report du 15/01/2020</p>	<p>Désignation d'un commissaire de gouvernement pour la STIB- report du 15/01/2020</p>
<p>Point 19</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant le budget général des dépenses initial de la Région de Bruxelles-Capital pour l'année budgétaire 2020 par transfert de crédits entre allocations de base (Fiche 2)</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé un arrêté de transfert modifiant le budget général des dépenses initial de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2020 entre allocations budgétaires.</p>
<p>Point 20</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Erratum : modification de l'arrêté du Gouvernement 28 novembre 2019 portant attribution pour l'année 2019 d'une intervention financière à charge du « Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles, ainsi que de dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles » aux zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Erratum : modification de l'arrêté du Gouvernement 28 novembre 2019 portant attribution pour l'année 2019 d'une intervention financière à charge du « Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles, ainsi que de dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles » aux zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>
<p>Point 21</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Remise d'avis sur les initiatives parlementaires fédérales relatives à l'ouverture partielle au public du domaine de Laeken</p>	<p>Remise d'avis sur les initiatives parlementaires fédérales relatives à l'ouverture partielle au public du domaine de Laeken</p>

<p>Point 22</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>MIVB – supplément à la désignation des membres du conseil d'administration</p>	<p>MIVB – supplément à la désignation des membres du conseil d'administration</p>
<p>Point 23</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Basculement des services du Gouvernement dans la plateforme régionale SAP. Rapport relatif au statut général du projet, au nombre d'incidents identifiés et à leur statut</p>	<p>Basculement des services du Gouvernement dans la plateforme régionale SAP. Rapport relatif au statut général du projet, au nombre d'incidents identifiés et à leur statut</p>